

L'animateur : M Jean Marie SARDAIN.

Membres présents : MM. Patrick BOURABIER, Philippe ANDRIEUX, Philippe BRANDY,  
Christian FRESNEL.

Membre excusé : MM Jean Charles GUIGUEN.

-----

Le PV n° 30 de la réunion de la commission SENIORS en date du 02/05/2019 est approuvé sans modification.

-----

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de **7 jours** à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée d'un appel, au plus tard le 22 du mois), (art.188 et 190 des R.G. de la F.F.F.) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique **obligatoirement avec en-tête du club**. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Ce délai est ramené à **2 jours francs** pour les rencontres de Coupes (Art.30 - paragraphe 3 des RG de la LFNA).  
Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel et qui est débité du compte du club appelant.

## 1° SOUS COMMISSION DES CHAMPIONNATS

Le district avec la commission des championnats a organisé une réunion d'information aux clubs susceptibles de terminer premier de leurs poules respectives de championnat afin de leur présenter le déroulement des ½ finales de la CHAMPIONS DIV'S, le Lundi 29 AVRIL 2019.

**Clubs présents** : AS CONDEON/REIGNAC, FC ROUILLAC, JS TOUVRE, FC ST AMANT DE BOIXE, FCC ISLE D'ESPAGNAC, FC CHARENTE LIMOUSINE, UF BARBEZIEUX BARRET, ENT ST MAURICE MANOT ANSAC, AS ST ANGEAU, AMS VOEUIL ET GIGET, ASFC VINDELLE, US CHASSENEUIL, FC SUD CHARENTE, GSF PORTUGAIS, JS SIREUIL, ENT BERNEUIL SALLES, ES MORNAC.

La commission remercie les clubs présents et note le très bon ressenti de cette nouvelle compétition avec les finales au stade LEBON le Samedi 08 Juin 2019.

La commission des compétitions Séniors a invité Lundi 06 Mai 2019 au District tous les clubs finalistes des coupes pour leurs présenter le déroulement de cette journée qui doit être festive et sécurisée.

Pour la coupe des RESERVES – Crédit Agricole – Trophée Pierre LABONNE :

**FC ROULLET (3)- AS PUYSMOYEN (3)**

Pour la coupe du DISTRICT – Crédit Agricole – Trophée Jacky DEBRIS :

**FC ST FRAIGNE – FC ROUILLAC**

Pour la coupe de la CHARENTE – Crédit Agricole – Trophée Maurice BRACHET :

**FC CHARENTE LIMOUSINE (2) - AS BRIE**

## **FORFAITS :**

Séniors D4 – (Amende 40 euros)

**Poule D : US AGRIS du 05/05/2019 (3<sup>ème</sup> Forfait)**

**Poule D : JS ANGOULEME (2) du 05/05/2019 (3<sup>ème</sup> Forfait)**

**Poule D : ENT CHAZELLES/BUNZAC (2) du 04/05/2019 (2<sup>ème</sup> Forfait)**

**Poule E : US BALZAC du 05/05/2019 (1<sup>er</sup> Forfait)**

**Poule F : AS PTT DIRAC (2) du 05/05/2019 (1<sup>er</sup> Forfait)**

Séniors D5 – (Amende 30 euros)

**Poule C : SL CHATEAUBERNARD (2) du 04/05/2019 (1<sup>er</sup> Forfait)**

**Poule E : ENT ST SEVERIN/PALLUAUD (3) du 05/05/2019 (1<sup>er</sup> Forfait)**

**FORFAITS GENERAUX** (amende complémentaire 60 euros)

US AGRIS du 05/05/2019

JS ANGOULEME (2) du 05/05/2019

## **2° - INFORMATIONS DIVERSES**

**Rencontre Séniors D4 – Poule D: US AGRIS – US TAPONNAT**

Arbitre : Monsieur Ekoué KPODAR

Suite au forfait du club d'US AGRIS les frais de déplacements pour la somme de 28,87 € seront crédités à l'arbitre par débit du club US AGRIS.

**Rencontre Séniors D5 – Poule B: CS ST ANGEAU (3) – US TAPONNAT (2)**

Arbitre : Monsieur Ekoué KPODAR

Les frais d'arbitrage pour la somme de 33,00 euros seront crédités à Monsieur Ekoué KPODAR par débit des clubs de CS ST ANGEAU (16,50 euros) et US TAPONNAT (16,50 euros)

*La commission valide les amendes pour les journées **19** et **20** du championnat SENIORS concernant les changements d'horaires, de dates, les demandes tardives de modifications et les forfaits.*

### **3° - INFORMATIONS DIVERSES**

- AS VILLEBOIS HAUTE BOEME, du 06/05/2019, pris note,
- AS ST YRIEIX, Monsieur Philippe ANDRIEUX, du 09/05/2019, pris note.
- CO LA COURONNE, Monsieur Jacques DENIER, du 06/05/2019, pris note.
- AS PTT DIRAC, du 04/05/2019, pris note.
- US BALZAC, Monsieur Bernard BUELENS, du 04/05/2019, pris note.

La prochaine réunion est fixée au **JEUDI 16 Mai 2019 à 16H30**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 h 50

L'animateur Jean Marie SARDAIN

Le secrétaire Philippe BRANDY

